

**“LE COMMERCE DES CEREALES DANS L’AFRIQUE
ROMAINE A L’EPOQUE IMPERIALE”**

GOMGNIMBOU Moustapha*

RESUME

Cet article tente de déterminer la place qu’occupait le commerce libre dans le ravitaillement de Rome en céréales. Il met aussi en évidence le rôle joué par l’Afrique pour approvisionner Rome en céréales. Enfin, à travers cette étude, on voit également pourquoi et comment les céréales d’Afrique avaient une importance socio-économique et politique pour les empereurs Romains.

MOTS CLES : Rome, Afrique romaine, empire romain, commerce, approvisionnement en céréales.

**“CEREAL TRADE IN ROMAN AFRICA
AT THE TIME OF THE ROMAN EMPIRE”**

ASBTRACT

The main purpose of this article is to determine the role played by free trade to supply Rome with cereal. The key role played by Africa to supply Rome with cereal from Africa was important for the roman emperors, in the socioeconomic and political sense.

KEY WORDS : Rome, Roman Africa, Roman empire, trade, cereal supply.

INTRODUCTION

A l’époque impériale, l’Afrique du Nord comptait quatre provinces romaines : la Proconsulaire qui comprenait la Tripolitaine, la Tunisie actuelle et l’Etat de l’Algérie ; la Numidie, limitée à l’Ouest par l’Ampsaga (Oued-el-Kébir) ; de cette Oued à la Mulacha (Moulouya) s’étendait la Maurétanie césarienne ; A l’Ouest de la Moulouya, il y avait la Maurétanie Tingitane limitée à l’ouest par l’océan atlantique. C’est dans ce cadre géographique (fig.1) que nous étudions le commerce des céréales dans l’Afrique Romaine.

* *Attaché de Recherches à l’Institut de Recherches en Sciences Sociales et Humaines 03 BP 7047
OUAGADOUGOU 03 - Burkina Faso.*

Après la destruction de Carthage en 146¹ avant notre ère et la réduction de son territoire en province romaine, le sort de l'Afrique du Nord tant sur le plan socio-économique que politique allait dépendre désormais de Rome. Dès lors, tout le territoire de l'Afrique est devenu, du fait de la conquête, propriété du peuple Romain (*ager publicus populi romani*). La logique voulait alors que tout ce qu'on cultivait dans cette province soit propriété de l'Etat romain.

Dans ces conditions, il est improbable que l'initiative privée soit reconnue et autorisée dans cette colonie. En effet, la propriété étatique de façon générale est source de contraintes pour l'initiative privée. Aussi, l'existence dans l'Afrique romaine d'un commerce libre du grain semble-t-elle difficilement concevable.

Cet article se fixe comme objectif d'apporter justement un éclairage à cette question à travers l'étude du commerce des céréales.

Il s'agira d'examiner les mécanismes de ce commerce pour voir si la propriété étatique des produits de la terre a constitué effectivement un obstacle à l'apparition d'un commerce libre sur les céréales. Sinon, on tentera de montrer comment est né ce commerce libre et quel impact l'exportation du grain d'Afrique vers Rome a eu sur l'approvisionnement de la capitale impériale. Cela permettra sans doute de savoir si ces exportations obéissaient vraiment aux normes naturelles du commerce libre.

Pour atteindre ces objectifs et vérifier les hypothèses, l'approche s'est appuyée sur des sources épigraphiques, archéologiques, iconographiques et sur les textes des anciens.

Ces données permettront de traiter dans un premier point du commerce intérieur, puis dans une seconde partie du commerce extérieur des céréales dans l'Afrique romaine. L'accent sera mis sur ce dernier point, car c'est au sujet du commerce extérieur que se pose le problème de l'initiative privée.

LE COMMERCE INTERIEUR

En prenant pied en Afrique, Rome commença à aménager un réseau routier en vue de drainer vers la côte les produits de l'annon² destinée à la métropole. Mais, ce réseau routier fut aussi un stimulant pour le trafic interne de l'Afrique dans la mesure où il facilitait les communications (SALAMA, 1951).

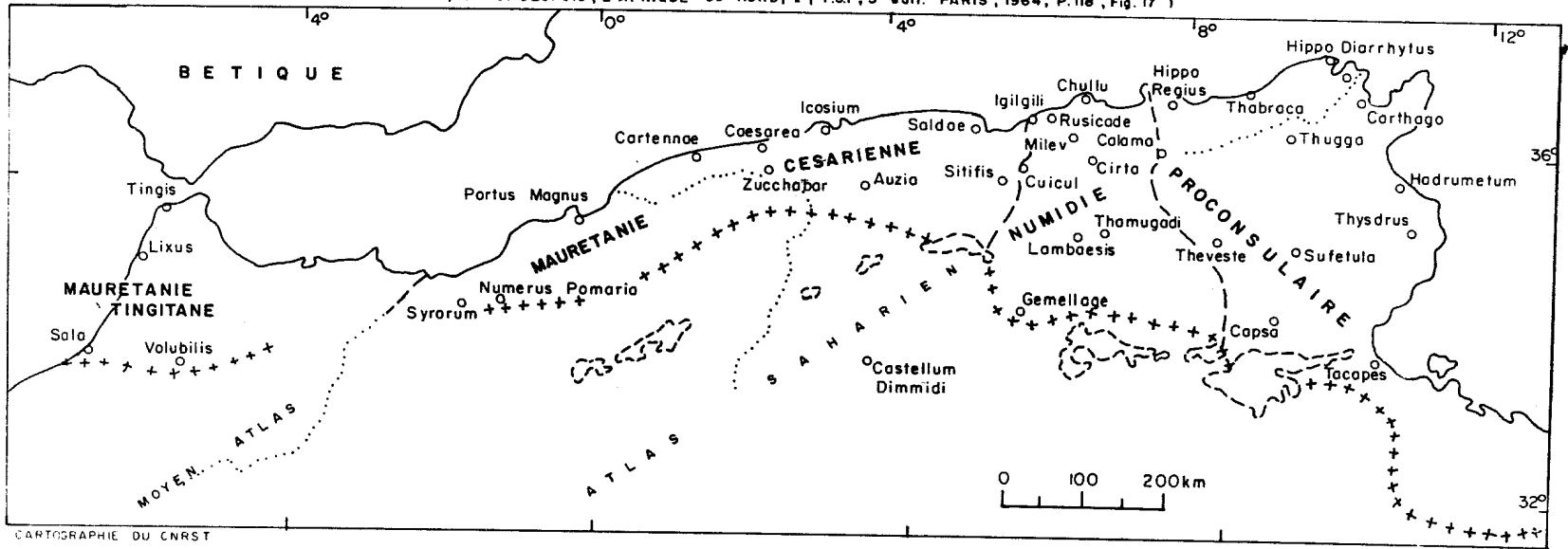
La présence d'un tel réseau dénotait d'une activité sans limite du commerce intérieur. Ce commerce s'expliquait par l'existence en Afrique romaine de trois catégories de populations : les agriculteurs sédentaires composés de grands et petits propriétaires fonciers ; les pasteurs nomades dont l'activité principale était l'élevage et la population citadine.

(1) De 264 à 146, trois guerres opposèrent Carthage à Rome. Les guerres puniques (*punica bella*) se terminèrent par la victoire de Rome et la destruction de Carthage en 146.

(2) A l'époque romaine ce mot désignait l'ensemble des approvisionnements réunis pour l'alimentation de Rome. Ces approvisionnements servaient à organiser des distributions gratuites de blé et d'autres produits à la plèbe romaine.

L'AFRIQUE ROMAINE AU III^e SIECLE DE NOTRE ERE

Source : (d'après J. DESPOIS, L'AFRIQUE DU NORD, I, P.U.F., 3^e éd. PARIS, 1964, P. 118, Fig. 17)



CARTOGRAPHIE DU CNRS

○ Ville

— Limite de l'Afrique Romaine

- - - - - Limite de Province

+++++ Limite de l'extension Romaine

Ainsi, le pasteur achetait le grain au paysan et en retour lui offrait les produits de son élevage. Pour se ravitailler en grain, les citadins s'adressaient également aux paysans (GSELL, 1929). Mais, les paysans n'étaient pas les plus grands vendeurs de grain. Les marchés des cités étaient surtout fréquentés par les négociants italiens isolés ou regroupés en corporations.

Ces négociants parcouraient les campagnes pour acheter les céréales aux producteurs. Ils les revendaient sur les marchés des cités, avec sans doute des marges bénéficiaires substantielles. C'était avec ces marchands que l'Etat passait aussi des marchés pour la livraison de certaines quantités de céréales.

Du fait de ce commerce, et même avant la conquête romaine, plusieurs pistes convergeaient vers *Cirta* (Constantine), un grand centre de spéculation de grain (SALAMA, 1951).

A l'époque impériale, ces pistes ont été transformées en vraies routes qui desservaient non seulement une capitale administrative (*Cirta* étant la capitale de la Numidie) mais encore le plus grand marché de grain de l'Afrique romaine (SALAMA, 1951). *Cirta* n'était pas le seul marché de grain. Les céréales se vendaient également sur d'autres marchés intérieurs comme *Thysdrus* (El-Djem), *Vaga* (Béja), *Bulla Regia* (Hammand Derradji) et *Mactaris* (Mactar).

Mais, ces grands marchés urbains n'étaient pas uniquement réservés au trafic intérieur. Ils étaient fréquentés par les marchands italiens, ce qui fait qu'ils étaient beaucoup plus liés au commerce extérieur qu'au marché intérieur.

En revanche, le gros du commerce intérieur des céréales d'Afrique avait pour cadre des marchés ruraux. Quelques-uns de ces marchés sont attestés par l'épigraphie (CHARBONNEL et DEMOUGIN, 1976) si ces marchés permettaient aux nomades et aux citadins de se procurer du grain, c'était surtout les grands propriétaires qui y trouvaient beaucoup davantage (PICARD, 1959). Aussi, s'occupaient-ils de la création de tels marchés, organisés souvent sur leurs domaines (CHARBONNEL et DEMOUGIN, 1976). Ce fut le cas d'un certain L. Africanus, à qui un *Senatus consultum*³ permit la création d'un marché en 138 de notre ère (PICARD, 1959).

Les restes archéologiques de ce marché nous permettent de le situer entre la Proconsulaire et la Numidie à la hauteur de *Theveste* (Tebessa). Ce fut encore le cas d'un autre propriétaire installé non loin de *Cirta* en Numidie.

A la demande de ce dernier, l'empereur lui avait permis de créer un marché qui avait lieu tous les 15 jours et était exempté de taxes (CHARBONNEL et DEMOUGIN, 1976).

Ce trafic intérieur profitait presque exclusivement aux marchands italiens et aux grands propriétaires fonciers.

En effet, les négociants italiens disposaient d'importants moyens financiers leur permettant d'acheter de grandes quantités de grain, de le stocker et de ne le revendre plus cher que pendant les périodes difficiles sur les marchés des cités. Quant aux grands propriétaires, l'étendue des champs leur permettait de faire d'importantes récoltes en céréales. La vente de ces céréales et d'autres

(3) *Senatus Consultum* = Il s'agit d'un avis donné par le Sénat romain à un magistrat qui lui a soumis une question. A l'époque impériale, les *Senatus Consultes* ont force de loi.

produits agricoles en général procurait à ces propriétaires une place prépondérante dans l'économie de l'Afrique romaine. Les revenus tirés de ce commerce constituaient l'une des sources principales de leur richesse qui contribuait de la sorte à l'accroissement de leur prestige social. Or, dans l'antiquité, richesse et prestige social sont des facteurs déterminants pour l'accession aux charges publiques et au pouvoir. Aussi, progressivement, les grands propriétaires mirent-ils leurs domaines en fermage et s'installèrent dans les cités pour s'occuper des charges municipales.

Compte tenu de l'importance de la spéculation sur les céréales, il convient sans aucun doute de savoir à combien se vendait le blé.

En dépit de l'importance de cette spéculation intérieure sur les céréales, aucune source ne permet de connaître le prix de vente du blé en Afrique romaine. A l'état actuel des connaissances, il n'existe qu'un seul témoignage épigraphique (*CIL*, VIII, 25.703 ; 25.704) qui fournit un indice (BOURGAREL-MUSSO, 1934). Cette inscription donne 10 deniers comme prix d'un modius de blé⁴.

BOURGAREL-MUSSO, (1934) qui s'est intéressée à cette question estime que ce prix est anormal car beaucoup trop élevé. A moins, selon le même auteur, que ce prix ne se situe à une période de dépréciation monétaire.

L'interprétation de cette inscription nécessite une grande prudence. Il s'agit en réalité d'une inscription non datée. Il est donc impossible de situer dans le temps le prix indiqué. Pourtant, BOURGAREL-MUSSO, (1934) conclut que ce prix peut se comprendre même en période de bonne monnaie, car il se peut qu'après une mauvaise récolte, le prix du blé ait grimpé très haut.

Enfin, la seule source qui aurait pu permettre une estimation moyenne du prix du blé est le tarif douanier de *Zaraïa* (*Zaraïa* : *CIL*, VIII, 4508 dans DARMON, 1964).

Il s'agit d'un document datant de 202 et qui indique les taxes appliquées aux marchandises transitant par cette localité située en Numidie méridionale.

L'intérêt majeur de ce tarif est de faire connaître la nature et l'importance du mouvement commercial dans la région. Ainsi, on y relève les taxes sur les esclaves, le bétail, les vêtements, le vin, les fruits, etc.

En donnant la valeur du droit perçu sur certains produits alimentaires, il permet de faire des rapprochements avec la valeur même de ces denrées. Malheureusement, le blé n'est pas indiqué parmi les produits concernés.

Il faut peut-être admettre qu'en raison de l'importance vitale des céréales, elles bénéficiaient d'une "franchise douanière".

En l'absence de toute autre donnée fiable, on ne peut que se contenter de mentionner le seul prix qui a été rapporté. Cependant, ce prix ne peut être significatif, car une indication si isolée ne saurait avoir une portée générale à propos du prix des céréales dans l'Afrique romaine.

(4) Le Modius est une mesure de capacité. On emploie souvent aussi le terme de boisseau. 1 modius de blé = 1 boisseau de blé 8,75 litres;

Par contre, il est certain que ce trafic qui se faisait entre les populations locales était libre et non soumis au contrôle de Rome. Dans tous les cas, le trafic interne ne devait porter que sur de petites quantités de céréales destinées à la consommation des populations.

En revanche, le commerce extérieur drainait de grandes quantités de grain en direction de Rome et d'autres régions de l'Empire.

LE COMMERCE EXTERIEUR

Tout comme pour l'ensemble du continent à l'époque de la colonisation française, l'occupation du Nord de l'Afrique par Rome était motivée entre autres par des intérêts économiques.

En effet, quand les Romains s'emparèrent de l'Afrique en 146 avant notre ère, ils étaient parfaitement informés des potentialités économiques et particulièrement agricoles du pays (MAHJOUBI, 1984). Plusieurs siècles auparavant, la fertilité agricole de l'Afrique avait acquis une renommée mondiale.

Les témoignages sur cette fertilité s'échelonnent du V^e siècle avant J.C. au V^e siècle de notre ère. Aussi convient-il d'indiquer ici, seulement quelques-uns de ces témoignages pour permettre au lecteur d'avoir un bref aperçu sur les conditions économiques de l'Afrique à l'époque impériale.

Dès le V^e siècle avant notre ère, HERODOTE insistait sur l'extrême fertilité des environs du *Kinyps* (Oued chem) (HERODOTE, IV, 198). La fertilité de cette région est telle que le rendement en céréales y est de trois-cents pour un (HERODOTE, IV, 198-199). Plus tard, POLYBE note que les Carthaginois refusaient aux Romains l'accès aux *emporie* (région de Gabès) à cause de la fertilité de la zone (POLYBE, III, 23, 2 et XXXI, 21,1). A l'époque romaine, la fertilité agricole de l'Afrique continuait d'être un lieu commun chez les anciens. On le voit dans SALLUSTE, (*jug.* XVII, 5) et aussi dans le *Bellum Africum* attribué à CESAR, (*Bell Afr.* XXXVI, 2 ; LXV, 1 ; XCVII, 4). Au premier siècle de notre ère, Pline l'Ancien dans plusieurs passages de son *Histoire Naturelle* vante les potentialités agricoles de l'Afrique (ces passages sont particulièrement nombreux dans les livres XV, XVII et XVIII).

Jusqu'au V^e siècle de notre ère, les textes anciens nous présentent l'Afrique comme une grande productrice de céréales (VICTOR de VITA, *De Pers. Vand.* II, 10 et 11, 37).

Comme on le constate, c'est là une situation économique qui explique et justifie le renforcement de la présence de Rome en Afrique. C'est la richesse agricole de l'Afrique qui explique l'afflux de marchands de grain vers cette province.

Mais, ces marchands s'étaient installés en Afrique pour leur propre compte ou avaient-ils été envoyés par l'Etat pour assurer le ravitaillement de Rome en céréales ?

Jusqu'à présent, deux interprétations s'affrontent à propos du commerce des céréales dans l'Empire romain. La première soutient qu'il n'aurait pas existé un commerce libre du grain, sinon qu'il devait être très négligeable et sérieusement contrôlé par l'Etat (PICARD, 1959).

Une deuxième hypothèse défend en revanche l'existence d'un commerce libre du grain, non contrôlé par les autorités (CASSON, 1980).

L'existence de groupes de marchands privés de grain dans l'Empire romain est attestée par les Anciens, en particulier par TACITE, (Ann, II,87 ; V,13 ; XIII,51 ; XV,72) et SUETONE, ("Claude" XVIII-XIX). La présence de ces marchands en Afrique est signalée dans SALLUSTE, (Jug. XXI,2 : XXVI,1-3 ; XLVII,1 : LXIV,5). Il existe également une indication chez MARTIAL, (Epigr. XIII,12).

C'est très tôt, bien avant la conquête du pays par Rome, que des Italiens sont venus s'installer en Afrique pour exercer le métier de négociants en grains.

On peut donc affirmer, du moins en ce qui concerne ces premiers marchands, qu'ils étaient en Afrique pour leurs propres affaires et non pour le compte de l'Etat romain. Ces Italiens avaient été attirés par la métropole marchande de Carthage. Mais la destruction de la ville en 146 avant notre ère, suivie de la ruine de son commerce les obligea à se retirer à Utique, devenu le nouveau centre des affaires (Jug. L. XIV, 5). Ils avaient formé une association, la *Conventus*, afin de mieux protéger leurs intérêts.

Ainsi, au moment de la guerre de Jugurtha⁵ un grand nombre de négociants italiens étaient à Utique et dans tout le royaume numide (Jug. LX IV,5). D'autres encore s'étaient installés à *Vaga* (Béja) où se trouvaient également d'importants comptoirs du grain (Jug. XL VII,1). CESAR signale de son côté, leur présence à *Thysdrus*, où ils auraient stocké 300.000 boisseaux de blé (26.250 hectolitres) *Bellum Afrum*, XXXV,2). Mais, le plus grand nombre de négociants italiens vivaient surtout à *Cirta* (Constantine) (WARMINGTON, 1984).

La présence de ces Italiens en Afrique et le trafic auquel ils se livraient nous permettent de croire que le commerce privé du grain devait être toléré dans l'Empire romain.

En effet, le service de l'annone ne pouvait pas et n'avait pas à nourrir toute la population de Rome par les distributions gratuites de blé. Seule une portion de la population (la Plèbe, l'armée et les agents impériaux) bénéficiait des distributions gratuites (VAN BERCHEM, 1939). Le reste de la population devait acheter son blé sur le marché. Des achats de blé nous sont rapportés par TACITE, (Ann, II, 87 ; VI, 13 et XV, 72) et par SUETONE, ("Claude", XVIII -XIX) 18, 19. C'est encore, très certainement grâce au commerce privé que MARTIAL, a pu obtenir 300 *modii* de blé africain pour son ami (*Epigr.*, XIII, 12).

Quel était donc l'impact de ce commerce sur l'approvisionnement de la capitale impériale ? Pour mesurer l'importance des céréales africaines pour la capitale de l'Empire romain, il semble opportun d'examiner brièvement la situation agricole et sociale de Rome à l'époque.

Comme dans la plupart des cités antiques, le blé constituait pour les Romains la base de l'alimentation. Pour une ville comme Rome, il fallait de grandes quantités non seulement pour le commerce libre, mais encore pour les distributions gratuites ou les ventes à prix bonifiés que l'Etat organisait (TACITE, Ann, II 87 ; XV, 72).

(5) *Roi des Numides, Jugurtha partagea le pouvoir avec ses cousins Hiempsal et Adherbal que Rome protégeait. A la suite d'une série d'intrigues, Jugurtha se retrouva enfin seul. Mais les Romains qui voulaient annexer son royaume lui déclarèrent la guerre en 111 avant J.C. Elle fut terminée en 105 par Marius qui fit exécuter Jugurtha lors de son triomphe en janvier 104.*

Pourtant, il se trouve que bien avant Auguste, (27 av J.C-14 ap. J.C) l'Italie n'était plus capable de faire face à ses besoins en céréales. Les guerres de conquête ont ruiné l'économie italienne et en particulier l'agriculture.

Entraînés dans les campagnes militaires, les paysans ont abandonné les champs. Leurs terres furent par la suite accaparées par les grands propriétaires qui les transformèrent en pâturages et en vergers (Pline, HN, XVIII, 35). Ce sont là, des facteurs qui contribuèrent à la baisse de la production des céréales si indispensables à l'alimentation des Romains. C'est cette situation que Pline déplorait quand il parlait des méfaits des *latifundia* (HN, XVIII, 35).

Etant donné le déclin de l'agriculture italienne, le blé devint rare et très cher à Rome (TACITE, Ann, II, 87 ; VI, 13). Les Empereurs avaient de plus en plus des difficultés pour faire face au ravitaillement de la capitale en blé (PAVIS-DESCURAC, 1976). Des famines entraînant des soulèvements populaires se firent plus fréquentes à Rome (TACITE, Ann, II, 87 ; VI, 13 ; XII, 43 et SUETONE, "Claude", 18-19).

Il fallait désormais compter sur l'extérieur pour nourrir la population de Rome. C'est dans ce contexte qu'on mesure l'importance des exportations africaines pour Rome. L'Afrique était d'autant plus sollicitée que sa richesse agricole était connue de longue date. Dès lors, les auteurs anciens présentent l'Afrique comme étant le "grenier à blé de Rome" (CICERON, *Pompée*, XII, 34 ; Plutarque, "César", 55, 1 ; (JUVENAL, Sat., VIII, 117, etc.).

Pour que l'Afrique devienne effectivement "un grenier à blé", Rome a dû mener en direction de cette province une politique agricole particulière.

Dans le but d'assurer son ravitaillement en céréales, Rome introduisit de grands bouleversements dans le paysage rural de l'Afrique.

L'un de ces bouleversements a concerné les habitudes et genres de vie des populations locales. Ainsi, les Romains commencèrent par sédentariser de force les tribus nomades, vu qu'il leur fallait des bras pour cultiver le blé (PETIT, 1974).

Pour étendre les emblavures, il fallait disposer aussi davantage de terres cultivables. Dans ce cadre, les Romains confisquèrent les terres des autochtones et firent de grands défrichements. Cela conduisit à la création de grands domaines privés et impériaux en Afrique, assurant ainsi à Rome la possibilité de cultiver en abondance les céréales dans cette province (MAHJOUBI, 1984). Ces opérations de cantonnement et d'expropriation qui se faisaient de façon très violente provoquaient souvent le soulèvement des populations locales.

Ainsi, l'insurrection de Tacfarinas 17 après J.C. traduit suffisamment le mécontentement des populations expropriées de leurs terres.

Ce mouvement regroupait l'ensemble des populations nomades de l'Afrique du Nord, en particulier les Musulames, les Maures, les Cinithiens, les Caramantes, etc.

De toutes les révoltes qui troublèrent l'ordre romain sous l'Empire, celle de Tacfarinas fut la plus dure, mais aussi la plus longue. Débutée en 17, la révolte ne pris fin qu'au début de l'année 24 avec la défaite de Tacfarinas (DECRET et FANTAR, 1981).

Ce mouvement symbolisait les aspirations de toutes les populations nomades. En effet, Tacfarinas exigeait que la politique impériale respectât l'occupation de l'espace et le mode de vie traditionnel des populations locales.

Il s'agissait donc d'un véritable soulèvement agraire de l'ensemble de ces populations qui voulaient récupérer certains de leurs terrains de parcours annexés par l'administration impériale au profit de la colonisation italienne et des grands propriétaires fonciers.

Comme on le constate, l'extension des emblavures a gravement perturbé la vie économique et sociale des populations locales d'Afrique. Mais le plus grand bouleversement réside sans aucun doute dans la nature des cultures pratiquées.

Dans les premiers moments (1er siècle avant J.C.), la conquête romaine entraîna une régression générale au niveau de toutes les cultures (MAHJOUBI, 1984). Dans un second temps (1er siècle après J.C.), les Romains procédèrent à la destruction de l'arboriculture africaine. Non seulement on interdit la culture de la vigne et de l'olivier, mais encore on fit arracher les plantes qui existaient déjà (LESCHI, 1957). Pour bien comprendre la portée de ces mesures, il convient de noter qu'à l'époque, l'Italie dominait le marché du vin et de l'huile. De ce fait, elle veillait à écarter toute concurrence venant des provinces. En revanche, l'Italie manquait de blé. C'est pour ces raisons que le blé se maintient en Afrique et même s'étendit dès le règne d'Auguste. Outre ces motifs purement économiques, les empereurs, pour des raisons politiques qui seront examinées plus loin, feront prévaloir la culture des céréales en Afrique jusqu'à la fin de la domination romaine.

L'ensemble de ces mesures contribua à augmenter considérablement la production céréalière de l'Afrique. Cette province put désormais livrer à Rome de grandes quantités de blé. Malheureusement aucune source ne permet d'établir correctement les quantités de céréales que l'Afrique fournissait annuellement à Rome.

Certes, sous Néron (54 à 68 après J.C.) on a estimé que l'Afrique fournissait à la capitale de l'Empire son ravitaillement pour huit mois de l'année. Sur cette base, l'effort africain dans l'alimentation de Rome a été calculé à 18 millions de boisseaux, soit 1.260.000 quintaux (MAHJOUBI, 1984). Mais Mahjoubi n'indique ni ses sources ni comment il a pu obtenir ces chiffres.

Le volume indiqué par MAHJOUBI est le résultat d'un calcul effectué par PICARD (1959). Pour obtenir ce résultat, PICARD a dû combiner deux sources différentes. Il s'agit d'une part, des données fournies par : *L'Histoire Auguste* et d'autre part, un passage de (FLAVIUS, 1968) dans la *Guerre des Juifs*. Ainsi, selon *L'Histoire Auguste*, la consommation journalière de Rome s'élevait à 75.000 modii (SHA, "Sept-Sev", XXIII, 2) ce qui fait 27 375 000 modii par an. Or on sait, grâce à FLAVIUS, (*Guerre des Juifs*, II, 28) que l'Afrique nourrissait Rome durant huit mois de l'année, ce qui correspond aux 2/3 de la consommation annuelle de la capitale. Il a suffi alors de prendre les 2/3 des 27 375 000 modii pour obtenir 18 250 000 de boisseaux, soit 1 260 000 quintaux.

En l'absence d'autres données chiffrées, on peut admettre ce montant comme une simple estimation, tout en soulignant les insuffisances. En effet, la donnée fondamentale à partir de laquelle les calculs ont été faits est fournie par *L'Histoire Auguste*, une source douteuse et non datée. En outre, la consommation annuelle de Rome en blé varie selon les auteurs et selon les époques, surtout quand on sait qu'il faut tenir compte de la variable démographique. Tout aussi variable est la production céréalière africaine. Elle varie non seulement suivant l'étendue des terres mises en culture, mais aussi selon les années et cela compte tenu des conditions naturelles. Ce sont là, autant de raisons qui

obligent à prendre avec réserve le volume indiqué par MAHJOUBI, (1984) à la suite de (PICARD, 1959). Néanmoins, il ne fait aucun doute que l'Afrique romaine, depuis l'évènement d'Auguste (27 avt J.C. 14 ap J.C.) jusqu'à la fin de l'empire est restée la principale source d'approvisionnement en céréales importées par Rome.

De fait, après la fondation de Constantinople (en 330) et la division de l'Empire (en 295), l'Afrique restera jusqu'à l'invasion vandale la seule source d'approvisionnement de Rome (MAHJOUBI, 1984).

Pendant ce temps, les populations locales vivaient dans la misère. Elles manquaient de blé en quantité suffisante pour leur propre consommation. Les populations rurales durent sans doute se contenter d'orge et de millet durant les années de sécheresse et de famine (DECRET et FANTAR, 1981).

Cependant, ces populations, par le versement de l'impôt, contribuaient à soutenir l'effort de ravitaillement de la capitale impériale.

Dans cet effort de l'Afrique pour nourrir Rome, il y avait des quantités de blé fournies au titre de l'annone. En effet, dans ses rapports avec les provinces, Rome a toujours marqué une préférence pour l'impôt en nature. Dans le cas des vivres comme le blé, cet impôt s'appelait *Annona*. Le blé de l'annone était fourni par les populations locales à titre d'impôt. Ce sont des blés fiscaux, tout comme ceux livrés par les fermiers des grands domaines. Ces blés annonaires sont attestés en Afrique sous le nom de *Frumenta fiscalia* (PAVIS DESCURAC, 1976).

L'exportation de ces blés vers Rome ne peut donc pas être considérée dans le cadre d'un commerce libre. Bien au contraire, l'annone symbolise la domination politique romaine en Afrique. C'est parce qu'elle est conquise que l'Afrique fut obligée de fournir à son vainqueur son blé à titre de tribut (MAHJOUBI, 1984).

Dans ce cas, quel rôle le commerce libre a-t-il pu jouer dans le ravitaillement de la capitale et quelle fut l'attitude des autorités envers les marchands de grain d'Afrique ?

Le commerce libre du grain africain est diversement apprécié par les auteurs. Pour certains, il n'avait qu'un rôle négligeable dans le ravitaillement de Rome. L'argument sur lequel ces auteurs fondent leur raisonnement est la création de la préfecture de l'annone⁶ une structure créée par l'Etat pour le ravitaillement de Rome. Cette position est défendue entre autres par (PICARD, 1959). Il estime que les céréales qui étaient en grande partie retenues par l'Etat ne pouvaient tirer grand profit du commerce libre (PICARD, 1959). Pourtant, la préfecture de l'annone n'assurait que le ravitaillement de la plèbe, de l'armée et de certains agents de l'administration impériale (VAN-BERCHEM, 1939). Il faut donc admettre que c'est dans le commerce libre que le reste de la population se ravitaillait.

(6) La préfecture de l'annone est un service étatique assurant le ravitaillement de Rome en blé et autres produits de base. Ce n'est qu'après plusieurs années de tâtonnement qu'Auguste mis sur pied une administration permanente chargée de l'annone de l'Empire. Ce service nommé préfecture de l'annone n'est mentionné par les anciens et précisément par Tacite, *Ann, I, 72 qu'en 14 ap. J.C.* C'est pour cette raison qu'on situe l'institution de ce service entre les années 8 et 14 de notre ère, car jusqu'en l'an 7, la préfecture de l'annone n'a pas été signalée.

Par contre, tout en reconnaissant le rôle important du commerce libre dans le ravitaillement de Rome, d'autres pensent que ce commerce était sérieusement contrôlé par l'Etat (PAVIS-D'ESCURAC, 1976).

Ces auteurs s'appuient aussi sur la création de la préfecture de l'annone mais surtout sur un passage de TACITE, (*Ann*, II, 87). C'est ainsi que Pavis-d'Escurac a pu dire que l'Etat par le service de l'annone s'engageait dans le "dirigisme" en ce qui concerne le commerce du blé.

Enfin, un troisième courant est défendu par des auteurs comme (GAGNAT, 1916) et (CASSON 1980). Selon ces derniers, les marchands de blé qui se confondaient souvent aux naviculaires⁷ étaient de puissants personnages capables au contraire d'influencer les décisions impériales.

Pour le cas particulier des marchands d'Afrique, ils étaient soit des intermédiaires, soit des représentants de grandes maisons basées à Rome. Ces relations commerciales entre l'Afrique et Rome se faisaient surtout par Ostie, un avant-port de la capitale. C'est sur ce port que les fouilles archéologiques ont permis de retrouver les bureaux des corporations de navigation. Parmi ces bureaux, on a dénombré au moins neuf locaux qui appartenaient aux corporations africaines. Ce sont les corporations de Maurétanie, de Musluvium, Hippo Diarhythus, Carthage, Curubis, Missua, Gummi, Sullectum et Sabratha (MAHJOUBI, 1984).

Les Empereurs ont toujours adopté une attitude de bienveillance envers ces corporations africaines. Dans ce sens, l'Empereur Claude (41 à 54 ap J.C.) accorda aux armateurs de navires de plus de 10 000 modii, le droit de cité s'ils étaient Italiens (SUETONE, "Claude", 18-19). Sous Hadrien (117 à 138 ap J.C.), les naviculaires furent exemptés des charges municipales. Quant à SEPTIME, (193-211 ap J.C.), il les exempta de toutes les charges publiques.

L'Etat assurait même la sécurité des marchands et de leurs cargaisons. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre la mise en oeuvre sous l'Empereur Commode, (180 à 192 ap J.C.) d'une flotte étatique chargée d'escorter les navires marchands d'Afrique à Rome (SHA, "Commode", XVII).

Il faut une fois de plus admettre que le commerce libre jouait un rôle déterminant dans l'approvisionnement de Rome en céréales. Si l'Etat accordait des privilèges et sa protection à ces marchands, c'est que les empereurs étaient conscients de l'efficacité du commerce libre dans le ravitaillement de Rome.

C'est en prenant en compte ces éléments qu'on peut penser à la suite de CASSON, (1980) que l'Etat jusqu'au IV^e siècle de notre ère, n'a jamais exercé un contrôle et sur les marchands privés et sur le prix du grain. Bien au contraire, les privilèges étaient destinés à encourager ce trafic et pourraient être considérés à ce titre comme des incitations positives. Selon CASSON (1980) l'intervention de l'Etat dont parle TACITE, (*Ann* ; II, 87 et VI, 13) n'est qu'une des rares exceptions où l'autorité fut obligée d'agir, compte tenu de circonstances particulières telles les famines.

En effet, une lecture plus attentive du texte de TACITE semble donner plus de crédit à l'interprétation de CASSON (1980). Ainsi, TACITE, nous relate en réalité une famine au cours de l'année 19 après J.C. et ses conséquences. Etant donné la situation, les marchands ont dû profiter de la

(7) Ce sont des armateurs ou propriétaires des navires affectés au transport des céréales.

pénurie pour augmenter démesurément les prix, ce qui engendra des mécontentements au sein de la plèbe. L'Empereur Tibère alors au pouvoir, agit beaucoup plus par souci de calmer la tension sociale que pour un véritable contrôle de prix. Dans la suite du passage de TACITE, on note en effet que l'Empereur "promit aux marchands de leur verser un complément de deux sesterces par boisseau" (TACITE, Ann, II, 87,1).

L'existence du commerce libre du grain en Afrique romaine n'est donc plus à mettre en doute. S'agissant de l'intervention de l'Etat dont parle TACITE, il serait plus judicieux de mettre cela au compte de ce qu'on appelle aujourd'hui "une subvention étatique ponctuelle".

Pour comprendre cette attitude des autorités de Rome envers les marchands d'Afrique, il convient sans doute de souligner que le blé constituait une arme politique entre les mains des Empereurs.

L'abondance du blé leur permettait de consolider leur pouvoir en entretenant une propagande politique soutenue par les distributions gratuites de blé à la plèbe. C'est pour cette raison que les Empereurs ont toujours pris soin d'écarter de l'Afrique les éventuels compétiteurs au trône impérial (TACITE, Hist, I, 7 ; I, 73 ; plutarque, "Galba", 13, 4, et SHA, "Niger", V, 4-5).

En effet, les opposants politiques considéraient l'occupation de l'Afrique comme un préalable au succès de tout complot. L'occupation de cette province leur permettait d'arrêter les convois de blé destinés à nourrir la capitale. C'est le cas en 68 de la révolte du légat Claudius Macer qui commandait les troupes d'Afrique (Plutarque, "Galba", 13, 4 et (TACITE, Hist, I, 73). Ce légat fit des efforts pour se créer une province indépendante. Mais dans cette révolte, Tacite ne vit que le mal qu'elle pouvait causer à l'approvisionnement de la capitale. Selon lui, c'était là le moyen le plus sûr d'affamer Rome.

De tels exemples se sont répétés tout au long de l'Empire, mettant toujours en relief la dépendance de Rome vis-à-vis de l'Afrique pour la question alimentaire. Ainsi, SEPTIME, (193-211) ayant été mis au courant de la révolte de Niger, songea à protéger prioritairement l'Afrique. Il envoya des troupes dans cette province pour enlever à son rival le moyen d'affamer Rome (SHA, "Niger", V, 4-5).

Le blé d'Afrique avait donc un impact considérable sur la vie sociale et politique de Rome. Important en tant qu'aliment de base de tous les romains, il était encore plus important en tant qu'arme politique entre les mains des Empereurs. C'est seulement à ce titre qu'on peut affirmer que l'importation du blé d'Afrique à Rome constituait une question d'Etat dans la capitale impériale.

CONCLUSION

Cette étude a permis de mettre en évidence l'existence d'un commerce libre du grain entre l'Afrique et Rome. Sans aucun doute, l'annone collectait les plus grandes quantités de blé, mais la contribution du commerce libre au ravitaillement de Rome est loin d'être négligeable.

La place et le rôle de ce commerce dans le ravitaillement de la capitale impériale peuvent être appréciés doublement :

- sur le plan quantitatif, la part du commerce libre, ajoutée aux blés annonaires faisaient de l'Afrique un gros fournisseur de Rome en céréales. Mais, au sujet des volumes de blé exportés par l'Afrique à Rome, des insuffisances demeurent. En effet, il est difficile de déterminer avec exactitude les quantités de céréales que l'Afrique fournissait chaque année à la capitale de l'Empire romain. Une seule certitude nous est permise. L'Afrique était le "grenier à blé" de Rome parce que vaincue, elle fut obligée de tout faire pour satisfaire la demande de son vainqueur. L'économie agricole de l'Afrique très équilibrée naguère, se trouva fort extravertie.

La monoculture céréalière dans laquelle elle se spécialisa était commandée par les besoins impériaux de Rome. De fait, l'Afrique resta la principale source de ravitaillement de la capitale impériale jusqu'à la fin de la domination romaine.

- sur le plan politique, les blés d'Afrique avaient un impact très important à Rome. Ils contribuaient à renforcer la propagande politique en vue de la consolidation du pouvoir impérial. Mais cette politique a entraîné la dépendance de Rome par rapport à l'Afrique au plan alimentaire.

Enfin, les grands bénéficiaires de ce commerce étaient Rome d'une part, et les couches sociales africaines les plus aisées d'autre part. Il s'agissait des négociants établis en Afrique et des grands propriétaires fonciers Africains et Italiens.

En revanche, la majorité de la population locale connaissait souvent la misère et avait de la peine à trouver du blé en quantité suffisante pour se nourrir.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. SOURCES

AURELIUS VICTOR, 1911.- Epitome de Caesaribus, texte de F. Pichlmayr. Bibliotheca Scriptarum raeorum et Romanorum. Lipsial, B.G. Teubnen

CESAR, 1949.- La guerre d'Afrique, texte et traduction de A. Bouvet. Paris, Budé CUF. Les Belles Lettres.

CICERON, 1980.- De la République, texte et traduction de E. Breguet. Paris, Budé, CUF. Les Belles Lettres, T2.

FLAVIUS, J., 1968.- Histoire ancienne des Juifs et la guerre des Juifs contre les Romains, traduction de A. Dandilly. Paris, Lidis.

HERODOTE, 1932-1954.- Histoires, texte et traduction de Ph. E le grand. Paris, Budé, CUF. Les Belles lettres.

JUVENAL, 1983.- Satires, texte et traduction de P. de Labriolle et F. Villeneuve. Paris, Budé, CUF. Les Belles Lettres, 12e tirage.

MARTIAL, 1969-1973. Epigrammes, texte et traduction de H. J. Izaac. Paris, Budé, CUF. Les Belles Lettres.

PILINE D'ANCIEN, Histoire Naturelle

1960 Livre XV, texte et traduction de J. André

1964 Livre XVII, texte et traduction de J. André

1972 Livre XVIII, texte et traduction de H. Lebonniec et A. Loboëuffle. Paris, Budé, CUF.
Les Belles Lettres.

PLUTARQUE, 1969-1979.- Vies parallèles, texte et traduction de R. Flacelière et E. Chambry. Paris, Budé, CUF. Les belles Lettres.

POLYBE, 1969-1971.- Histoires, texte et traduction de P. Pédesch et J. Foucault. Paris, Budé, CUF. Les Belles Lettres.

SALLUSTE, 1971.- Catilina - Jugurtha : fragments des histoires, texte et traduction de A. Ernout. Paris, Budé, CUF. Les Belles Lettres, 9è tirage.

SHA, 1924-1960.- Scriptores Historiae Augustae (SHA), texte et traduction anglaise de D. Magie. Londres, W Heinemann, Loeb.

SUETONE, 1964-1967.- Vies des douze César, texte et traduction de H. Ailloud en 3 vol. Paris, Budé, CUF. Les Belles Lettres, 4è tirage.

TACITE, 1923-1925.- Annales, texte et traduction de H. Goelzer. Paris, Budé, CUF. Les Belles Lettres.

1956-1965.- Histoires, texte et traduction de H. Goelzer. Paris, Budé, CUF. Les Belles Lettres.

VICTOR DE VITA, 1979.- De persecutionis Africanæ provinciae sub Geiserico et Hunirico, Regibus Wandalorum, in MGHaa (Monumenta Germaniae Historica) (auteurs anciens). Berlin, C. Halm, T. III,1.

2. OUVRAGES ET ARTICLES

BOURGAREL MUSSO, A., 1934.- Recherches économiques sur l'Afrique Romaine, Revue Africaine. Alger, LXXV : PP 354-424 et 491-520.

CAGNAT, R., 1916.- L'annone d'Afrique, Mémoire de l'Institut National de France. Paris, 4 : PP 247-277.

CAMPS-FABRER, H., 1953.- L'oliver et l'huile dans l'Afrique Romaine. Alger, imprimerie officielle. 88 p.

CASSON, L., 1980.- The Role of state in Rome's grain trade, The Scabome commerce of Ancient Rome : Studies in archeology and history. D'Arms. J. H. and Kopff ; E. C. MAAR, 36 : 21-29 p.

CHARBONNEL, N. ; DEMOUGIN, S., 1976.- Un marché en Numidie au III^e siècle après J.C. Revue historique de droit français et étranger. Paris, 54 : 559-568 p.

DARMON, J. P., 1964.- Note sur le tarif de Zarai, Cahiers de Tunisie. Tunis, XII : 7-23 p.

GSELL, S., 1929.- Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord, T.V.. Paris, Hachette, 297 p.

LESCHI, L., 1957.- La Vigne et le Vin dans l'Afrique ancienne, Etude d'opigraphie, d'archéologie et d'Histoire Africaines. Paris, 80-84 p.

MAHJOUBI, A., 1984.- La période romaine en Afrique du Nord, Histoire Générale de l'Afrique, T. II. Afrique Ancienne. Paris, Unesco/Jeune Afrique : 501-538 p.